

Index AI : PRE01/399/2011
15 August 2011

L'Égypte doit abandonner les charges retenues contre une blogueuse accusée de «diffamation» envers l'armée sur Twitter

Les autorités égyptiennes doivent immédiatement abandonner les charges retenues contre une blogueuse et militante accusée de diffamation contre l'armée sur Twitter, a déclaré Amnesty International lundi 15 août.

Asmaa Mahfouz, 26 ans, a été convoquée par le parquet militaire dimanche 14 août puis relâchée plus tard contre le versement d'une caution de 20 000 livres égyptiennes (environ 2 300 euros) après avoir publié sur ce site de réseaux sociaux des messages dans lesquels elle faisait état de sa préoccupation au sujet du système judiciaire égyptien et des agissements du gouvernement militaire, le Conseil suprême des forces armées.

« Asmaa Mahfouz risque de faire l'objet d'un procès militaire pour avoir simplement publié des propos critiquant le système judiciaire égyptien et ne semblant pas du tout constituer un appel à la violence », a déclaré Malcolm Smart, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Avec la décision de déférer Asmaa Mahfouz à un tribunal militaire les autorités égyptiennes semblent vouloir indiquer à leurs détracteurs que l'opposition ne sera pas tolérée. Les poursuites engagées contre elle doivent être immédiatement abandonnées », a-t-il poursuivi.

« Faire juger des civils par un tribunal militaire pose par ailleurs de nombreux problèmes : le fonctionnement de ces instances est totalement inique et les accusés se voient priver de garanties fondamentales en matière d'équité des procès, dont le droit d'appel », a-t-il ajouté.

Elle est accusée d'« insultes aux forces armées » et d'« incitation au recours à la violence » dans ses publications sur Twitter.

Aucune date n'a encore été fixée pour le procès.

Elle est l'un des membres fondateurs du Mouvement des jeunes du 6 avril, l'une des principales forces ayant pris part à l'organisation du soulèvement massif en Égypte il y a quelques mois.

Asmaa Mahfouz a écrit sur Twitter :

« Si le système de justice ne nous laisse pas exercer nos droits, personne ne devrait être choqué si des groupes armés apparaissent et commettent des assassinats.

Tant qu'il n'y aura pas de droit il n'y aura pas de justice, tout peut arriver et personne ne devrait être choqué »

Elle nie les allégations formulées contre elles et aurait déclaré au site Internet égyptien Al Masry Al Youm, à la suite de sa libération : « Je ne faisais que signaler au Conseil militaire que l'absence de justice mènera au chaos. »

Le Conseil suprême des forces armées a annoncé que 10 000 civils ont été jugés par des tribunaux militaires depuis que le président Hosni Moubarak a été forcé à quitter ses fonctions, plus tôt cette année.

Amnesty International estime que ce type de procédure, auquel l'ancien président recourait fréquemment contre ceux qui le critiquaient, viole les obligations fondamentales de respect de la légalité et d'équité des procès. L'organisation est opposée au fait que des civils soient jugés par des tribunaux militaires.